



Départ : Le point de départ de ce parcours se situe au niveau de l'Hôtel de Ville.

Itinéraire :

En partant de l'Hôtel de Ville, prenez à droite sur la rue de l'Hôtel de Ville, puis continuez tout droit sur la rue des Martyrs de la Résistance. Tournez ensuite à gauche sur la place Jeanne d'Arc.

Passez à gauche de l'église Saint Joseph, longez-la puis rejoignez la rue de l'Abbé Châtelain. A la fin de la rue, prenez à droite sur la rue Saint Louis (voie à contre sens autorisé pour les vélos). Puis au stop, tournez à gauche sur la rue des Loges.

Au prochain croisement, tournez à droite sur rue des Roses. Au bout de la rue, tournez à droite sur la rue de Pont-à-Mousson, puis immédiatement à gauche pour prendre l'allée du Parc du château de Courcelles.

ATTENTION : dans le Parc du château de Courcelles, la vitesse est limitée et la circulation sur les pelouses n'est pas autorisée. C'est un espace où les piétons sont prioritaires.

Empruntez l'allée du château, puis tournez à gauche devant le château et bifurquez sur le chemin le plus à droite. Laissez les jeux sur votre gauche et continuez sur le chemin qui fait le tour du parc. Vous allez arriver derrière le restaurant du Parc. Empruntez le chemin en pente, tout à gauche, vers le cabanon. C'est une des sorties du parc qui rejoint la rue Saint Paul.

CONSEIL : A vélo, empruntez ce chemin pied à terre.

Remontez la rue Saint Paul, puis tournez à gauche : ruelle Saint Paul. Suivez la ruelle et vous débouchez sur la rue de Pont-à-Mousson, juste à côté de l'entrée du Jardin Botanique de Metz.

Tournez à gauche sur la rue de Pont-à-Mousson. Prenez la deuxième à gauche : rue Franchet d'Esperey. Au bout de la rue, tournez à droite sur la rue Charles de Gaulle. Au prochain croisement, tournez à gauche sur la rue du Génie.

Traversez la rue du Canal et prenez le chemin, le plus proche du canal vers la droite. Passez sous la passerelle Symphorine et tournez à la prochaine à gauche pour passer au-dessus du canal. Tournez à nouveau à gauche, sur l'allée Saint Symphorien, le long du canal. Vous longez les péniches amarrées et continuez sur le chemin jusqu'au Club des Bateliers. Attention il y a une barrière rouge et blanche à contourner.

Continuez sur le chemin pour rejoindre la rue des Bateliers. Au croisement, tournez à droite sur la rue des Bateliers. Continuez sur cette rue pour passer au-dessus du bras mort de la Moselle et de l'autoroute.

Poursuivez sur la route en prenant le virage vers la gauche. En bas de la descente, bifurquez sur la droite et empruntez le chemin passant entre les champs. Continuez sur le chemin, en tournant à gauche au croisement, puis à droite. Poursuivez tout droit jusqu'au centre technique des jeunes du FC Metz.

Faites demi-tour et au prochain croisement, continuez tout droit, sur le chemin bordé de haies et longeant la Moselle.

En arrivant au club canin, tournez sur votre gauche, juste devant l'espace grillagé. Suivez le chemin sans entrer dans le club, puis continuez tout droit pour rejoindre le chemin bitumé.

Au croisement, allez tout droit pour monter sur le pont et traverser l'autoroute. Vous êtes sur la rue des Bateliers. Continuez tout droit sur cette rue, et vous traversez le bras mort de la Moselle puis le canal.

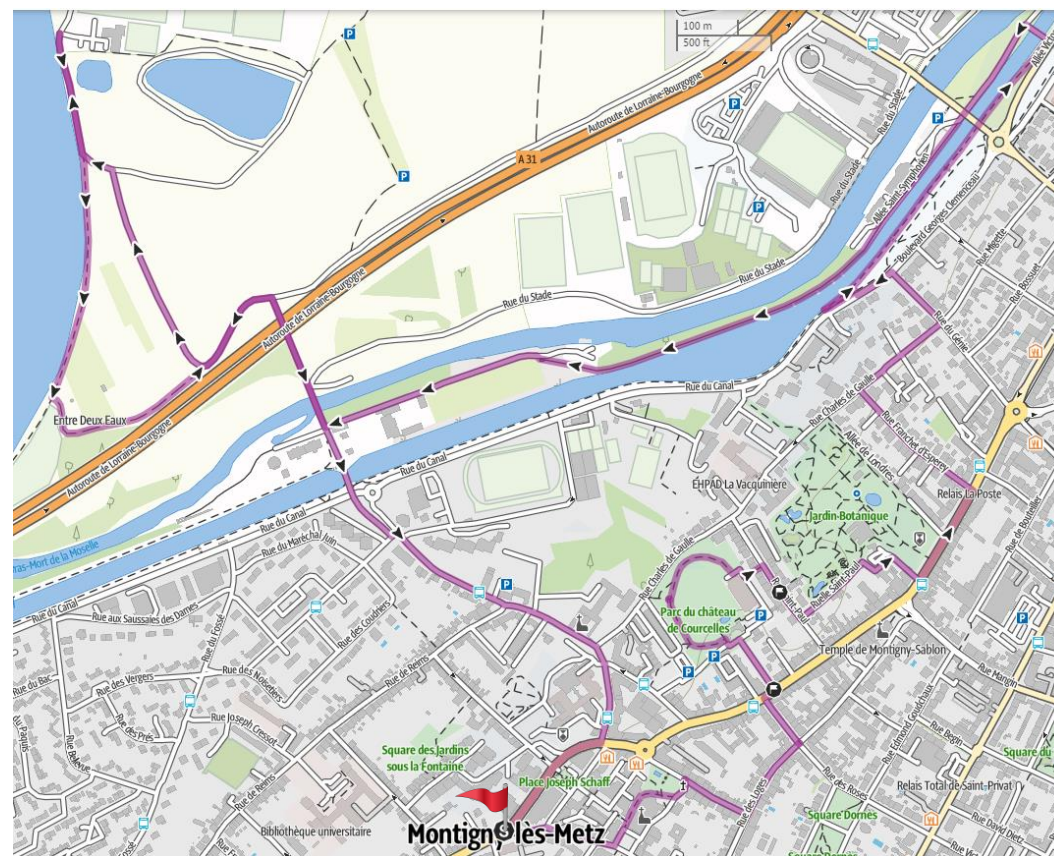
Au bout de la rue, au stop, tournez à gauche sur la rue Erckmann Chatrian, puis immédiatement à droite (au stop) sur la rue des Couvents. Au rond-point, prenez la deuxième sortie pour continuer sur la rue des Couvents. Bifurquez sur la droite pour rester sur la rue des Couvents. Au feu, tournez à droite sur la rue de Pont-à-Mousson. Continuez tout droit jusqu'à l'Hôtel de Ville.



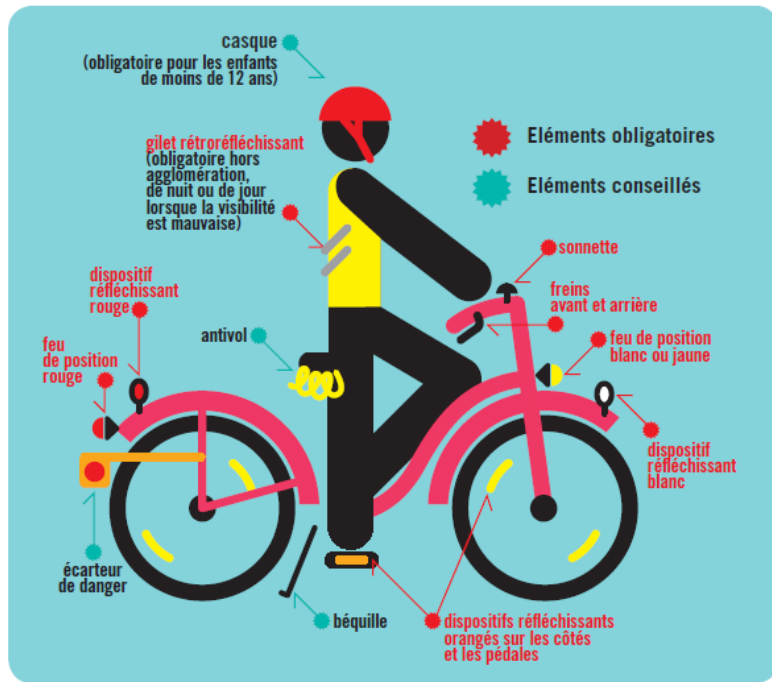
« Entre les îles et l'Hôtel de Ville »

Parcourez Montigny-lès-Metz à vélo

Distance : 7,6 km



Quelques règles de base de circulation et de sécurité pour se déplacer sans risque à vélo :



éclairage en état de fonctionnement.

Pour l'utilisateur : **le port du casque** est obligatoire jusqu'à 12 ans et fortement conseillé jusqu'à un âge même très avancé.

En balade dans les rues, on roule sur la route ou sur la piste cyclable, en respectant le code de la route et en maîtrisant sa vitesse.

Pensez à garder **une distance de sécurité** d'un mètre par rapport aux autres véhicules. Cela peut éviter certaines mauvaises surprises : les ouvertures de portières, les enfants qui surgissent entre 2 véhicules.

Le vélo sur le trottoir, c'est uniquement autorisé jusqu'à 8 ans.

Les passages piétons, comme leur nom l'indique sont réservés aux piétons. Les cyclistes ne peuvent pas les utiliser pour traverser une route, sauf si ils descendent de leur monture.

A vélo, pas de clignotant automatique, il faut **faire fonctionner son bras** pour indiquer aux autres usagers la direction que l'on veut prendre.

Petit rappel des principaux panneaux qui peuvent être rencontrés :



Double sens
Cyclable
En face



Double sens
Cyclable
À droite



Sens Interdit
Sauf Cycles



Piste
cyclable



Interdit
aux cycles



Zone de
rencontre

La circulation à vélo est possible dans les zones de rencontre ou les aires piétonnes, mais la vitesse doit être adaptée à la fréquentation.

Quelques chiffres :

- **¼ d'heure** pour faire 1 km à pied ou **3 km à vélo**
- En ville, ¼ des trajets voiture font moins d'1 km, 1 sur 2 font moins de 3 km
- Sur les distances inférieures à 6 km, c'est le vélo qui va le plus vite en ville